



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Procès-verbal N° 06/17

Séance du Conseil communal du  
mercredi 25 octobre 2017 à 20h30  
au Complexe communal du Léman

La 10<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2016-2021 et 6<sup>ème</sup> de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

En préambule de notre ordre du jour, M. le Président informe des éléments suivants :

Suite à l'élection complémentaire à la Municipalité qui a désigné le dimanche 8 octobre 2017, Mme Cécile Theumann, celle-ci est réputée démissionnaire de son siège de Conseillère communale à la même date, selon l'article 13 du règlement de notre conseil.

Nous remercions Mme Theumann pour son engagement au Conseil et nous la félicitons pour son élection.

Par ailleurs, M. le Président donne lecture des lettres de démission qui lui ont été adressées par Mmes les Conseillères communale Candice Pache et Julia Tarchini en date du 11 octobre 2017, reçues respectivement les 13 et 14 octobre.

Nous remercions Mmes Pache et Tarchini pour leur engagement au Conseil et de leurs contributions à l'intérêt général. Nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite de leurs activités professionnelles respectives.

Le bureau a pourvu au remplacement des démissionnaires selon l'article 10 du RCC. Avant l'assermentation de ses nouveaux membres, le nouvel effectif du Conseil est de 56 membres.

## **1. Assermentation**

L'ordre du jour appelle la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil communal, ainsi que la prestation de serment de Madame la nouvelle membre du Collège Municipal.

M. le Président procède tout d'abord à la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil communal ayant accepté leur siège repourvu, conformément à l'article 10 du RCC soit :

- M. Wyss Christophe, suppléant à M. Vazquez-Fernandez
- Mme Jindra Fröhlich Helena, suppléante à Mme Theumann
- M. Potalivo Nicolas, suppléant à Mme Pache
- M. Strobel Patrick, suppléant à Mme Tarchini.

M. le Président prie les nouveaux membres du Conseil communal de venir se présenter devant l'assemblée et demande à cette dernière de se lever.

M. le Président donne lecture du serment en demandant aux assermentés de lever la main droite pendant la lecture. A la fin de la lecture il leur demande de baisser la main.

Lecture du serment.

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir s'asseoir et procède à l'assermentation de ces 4 membres et leur demande de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ».

M. le Président les remercie et au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives au service de notre commune, puis leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du conseil après assermentation est de 60.

Maintenant, M. le Président procède à la prestation de serment de Madame la nouvelle membre du Collège municipal Cécile Theumann, ayant accepté son siège, repourvu conformément à l'article 10 du RCC.

M. le Président prie Madame la nouvelle membre de venir se présenter devant l'Assemblée et demande à cette dernière de se lever.

M. le Président donne lecture du serment et demande à Madame Theumann de tenir la main droite levée.

M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

M. le Président demande à la nouvelle membre du Collège Municipal, à l'appel de son nom, de bien vouloir lever à nouveau la main droite et prononcer les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

M. le Président remercie la nouvelle Municipale et au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités exécutives au service de notre Commune, puis la prie de bien vouloir s'asseoir auprès de ses collègues de la Municipalité.

## **2. Appel**

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum fixé à 31 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 7 Mmes Aufrère, Dubuis Nathalie, Michel Christiane, Salas et Willi  
MM. Hunziker et Mouvet

Absents : 0

Présents : 53

Majorité absolue : 27

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

### **3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2017**

Nous avons 13 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour sera suivi comme tel et nous passons au point 4.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017**

PV no 05/2017 du 27.09.17

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

**M. Dubuis** : dans mon intervention dans les divers, il faudrait mentionner « déclaration commune de la Municipalité ».

**M. Brandt** : à la page 13, il faut mentionner : le retour ne devrait pas tarder et la bataille de la commune pourrait être différente de celle du Canton.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le PV no 05/2017 du 27.09.17 est accepté par 40 voix pour et 12 abstentions.

### **5. Communications du bureau et de la Municipalité**

**Pour le bureau :**

M. le Président donne lecture de la lettre de Madame Alice Kaeser-Moser au titre de Présidente du comité de l'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) adressée le 23 octobre 2017 à son attention, au sujet de l'intervention de M. Etienne Dubuis lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre dernier. Le texte est le suivant :

Ayant été interpellée en tant que Présidente de l'ASSE, quant à l'intervention de M. Etienne Dubuis, lors de notre dernière séance du Conseil communal du 27 septembre 2017, je veux, ici, préciser, puisqu'il semble que cela soit nécessaire, que la dite intervention n'a été faite ni en qualité de membre du Comité de l'ASSE, ou pour le compte du dit Comité, ni en tant que Président du groupe de l'ASSE au Conseil communal, mais à titre personnel.

#### **Sonorisation de la salle du Conseil**

Le bureau remercie la Municipalité qui a accédé à sa requête de mise à disposition de deux micros supplémentaires, ainsi qu'un pied orientable assurant une meilleure ergonomie.

#### **Publication des documents officiels**

M. le Président a pris contact avec la Préfecture pour identifier les possibilités existantes de publier les documents officiels du Conseil, notamment les initiatives, ainsi que les rapports de commission. Il ressort qu'en adéquation avec la loi sur l'information (LInfo) adoptée par le Grand Conseil vaudois le 24 septembre 2002, et sous réserve des exceptions de secret, restrictions explicitées notamment aux articles 40d et 40i de la LC, ces documents une fois achevés et déposés ont un caractère officiel au sens de l'article 9 LInfo et sont de facto publiques.

Ainsi, pour promouvoir la transparence sur les travaux du Conseil et favoriser l'accès à l'information tout en respectant son droit, le Bureau, par l'entremise du Greffe, publiera dorénavant ces documents officiels sur le site Internet de la Commune, à l'instar de ce qui est déjà fait concernant les ordres du jour, les procès-verbaux, les préavis municipaux et les décisions.

Par ailleurs, afin d'une part de faciliter l'exercice du droit présenté à l'art. 45 du RCC, stipulant que chaque membre du Conseil peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport, et d'autre part, permettre aux citoyens de savoir quels sont les membres du Conseil nommés à l'étude des objets, le Bureau chargé des convocations de commission établira une « liste des objets et des commissions nommées » qui sera également transmise au Greffe pour publication sur le site Internet de la commune.

Par la mise en œuvre de ces mesures, avec l'appui du secrétaire du Conseil et du Greffe, M. le Président espère contribuer à renforcer la transparence de nos activités et ainsi la confiance des citoyens envers l'Etat et la commune, contribuer à augmenter la crédibilité de notre action publique et assurer le bon fonctionnement de la démocratie dans le plus parfait esprit de la loi.

### **Evènements passés :**

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Tirs inter-sociétés organisés par la société de tir le samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre au stand de tir de Colombier. Ambiance conviviale et bonne participation de l'ensemble des sociétés locales, notamment de la Jeunesse représentée en nombre.
- L'élection complémentaire à la Municipalité, le dimanche 8 octobre 2017 ayant désigné Mme Theumann au 1<sup>er</sup> tour. 2'359 électeurs inscrits avec un taux de participation modeste de 40,95%.
- Le tir de clôture de la société de tir, le week-end du 14 octobre, qui conclut une belle saison autour d'une choucroute bien garnie qui a régalé une trentaine de tireuses et de tireurs, le dimanche à midi.
- L'exposition, organisée à l'occasion des 50 ans de Lausanne Région, le mardi 24 octobre 2017 au Centre des Congrès Beaulieu à Lausanne, qui a réuni 120 personnes.

### **Evènements à venir :**

Le bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Repas de soutien du Football Club de Saint-Sulpice, le jeudi 26 octobre à 11h30 au Foyer des Pâquis.
- Fête d'Halloween, le vendredi 27 octobre, organisée par l'Association des parents d'élèves (APE) de Saint-Sulpice, de 17h30 à 19h30 au Centre du village sur la place de la fontaine couverte. Potion magique à la courge et verre de l'amitié vous seront servis.
- Dans le cadre de la revue quinquennale du Service de défense contre l'incendie et de secours, le SDIS Chamberonne, portes ouvertes des casernes, le vendredi 27 octobre de 16h à 19h à Ecublens, au Ch. des Esserts 5 et à Chavannes à l'Av. de la Gare 94. Puis le samedi 28 octobre, démonstration et présentation du matériel de 9h à 13h au Centre commercial d'Ecublens. Vous serez informés des activités organisées à Saint-Sulpice par la Municipalité dans ses communications.
- Le samedi 28 octobre, également le traditionnel Loto organisé par l'Abbaye des Lacustres de Saint-Sulpice, dès 19h au Foyer paroissial, à deux pas de la place du Débarcadère.
- Concerts à l'Eglise romane les dimanches 5, 12 et 19 novembre à 17h, entrée libre.

- Assemblée générale de l'Association des parents d'élèves (APE) de Saint-Sulpice, le lundi 6 novembre à 20h à la salle du Conseil communal.
- Prochains conseils, les mercredis 22 novembre et 13 décembre, puis reprise le 7 février 2018.

### **Communications de la Municipalité :**

**M. le Syndic :** J'ai le plaisir d'accueillir la nouvelle Municipale Mme Theumann et je la félicite de son élection et lui souhaite plein succès au Collège municipal.

En regard des événements qui ont secoué la commune au cours de cette dernière année, la Municipalité et la Secrétaire municipale ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme à leurs relations contractuelles pour le 31 janvier 2018. La Municipalité remercie Mme Jordan de son investissement et du travail qu'elle a accompli pendant ces années pour la Commune. Le poste de Secrétaire municipal sera prochainement mis au concours. Pendant la période de transition, M. Ray continuera à assurer le rôle de Secrétaire municipal remplaçant.

Ma seconde communication concerne les transports publics : nous avons reçu une lettre des MBC qui nous informe que dès le 10 décembre, la ligne 701 sera assurée par des autobus articulés du lundi au vendredi, de 6h à 20h, afin de répondre à l'augmentation de la demande. La Municipalité s'est inquiétée du risque d'impossibilité de croisement à la rue du Centre entre ces nouveaux autobus et ceux des TL ; des assurances nous ont été données, mais nous suivrons attentivement la situation pour éviter de congestionner le centre du village.

Finalement, comme indiqué dans le rapport de la COGEFI, que nous remercions pour sa relecture attentive, la Municipalité propose officiellement un amendement à son préavis pour ajouter les valeurs suivantes :

- À l'article 4, le taux d'intérêt de retard est fixé à 5 %
- A l'article 7, les amendes peuvent atteindre 5 fois le montant soustrait.

Ces deux éléments manquants sont un regrettable oubli, malgré les différentes relectures dont chaque préavis fait l'objet, nous nous en excusons.

Les deux valeurs que nous vous proposons sont restées identiques depuis de nombreuses années dans notre commune, il ne s'agit là que de corriger une erreur typographique. La Municipalité remercie par avance votre Conseil de suivre à ce sujet la COGEFI en acceptant cet amendement.

**Mme Merminod :** pour commencer, il s'agit d'une autorisation que nous n'avons pas pu donner au Club de tennis de Saint-Sulpice pour occuper les salles de gymnastique pendant les vacances d'automne, car nous ne pouvions pas assurer le nettoyage. Par chance, le beau temps leur a permis de poursuivre les entraînements à l'extérieur.

Ma seconde communication concerne le théâtre Kléber-Méleau, car 8 communes de l'Ouest Lausannois ont accepté la convention qui sera signée au mois de décembre. Je vous transmets les profonds remerciements de toute l'équipe du Théâtre, particulièrement de son directeur.

Par ailleurs, je vous rappelle le coup de balai qui aura lieu ce samedi à 8h à la déchetterie. Il s'agira de nettoyer les rives du lac.

**M. Panzera :** le SDIS Chambronne issu d'une entente intercommunale entre Ecublens, Chavannes et Saint-Sulpice vont célébrer leur dixième anniversaire le vendredi 27 octobre, sur les sites mentionnés par notre Président. Le samedi 28 sera particulièrement marqué par des exercices pratiques sur la Place François Silvant au Croset à Ecublens, ceci le matin de 9h à 13h. Puis le bataillon se déplacera sur Saint-Sulpice pour un défilé au carrefour Bochet 1 jusqu'à la place du Débarcadère, accompagné par la fanfare de Crissier, à partir de 14h36.

Sur cette place aura lieu une cérémonie officielle principalement axée sur la passation de pouvoirs entre le Major Légeret, qui nous quitte au 31 décembre 2017, et son successeur, le Capitaine Jacquot qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le grade de Major. Puis suivra une démonstration au ch. Des Pâquis 7 sur notre propriété vouée à la démolition. Un apéritif sera servi sur la place de l'école vers 17h15. Alors venez nombreux, merci.

## **6. Election d'un scrutateur**

Dans le cadre du remplacement de M. Vasquez-Fernandez démissionnaire, M. le Président propose de procéder à la nomination d'un scrutateur ou d'une scrutatrice et donne connaissance de l'extrait de l'article 12 du RCC concernant les nominations.

M. Dubuis présente Monsieur Equey Aurélien.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Equey Aurélien accepte et est élu tacitement. Il prendra ses fonctions lors du prochain Conseil.

M. le Président remercie Mme Comte qui aura œuvré efficacement et avec enthousiasme en qualité de scrutatrice suppléante.

## **7. Dépôt du préavis no 16/17 : « Réponse au postulat Dubuis & Consorts – Création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle »**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Probst** : je remercie la Municipalité d'avoir porté à l'ordre du jour ce préavis.

Dans le rapport de synthèse sur le développement durable dans notre commune, on peut lire dans l'axe Social, sous la rubrique « Priorisations » que la priorité no 1 revient à la mobilité dans le village, puis à d'autres domaines comme la qualité de l'habitat et la collaboration et la solidarité supra régionale.

Comprenez cela comme un engagement volontaire en faveur d'un projet sur le plan suisse ou à l'étranger. Nous ne parlons pas là de péréquation sociale à laquelle chaque commune est soumise, mais bien d'un élan de générosité, d'engagement pour diverses causes. Dans le fond, c'est d'avoir le courage de s'engager dans une action qui ne va pas rapporter, mais coûter en engagement financier et en investissement humain. Le postulat est une proposition qui va dans ce sens.

La formulation du préavis m'indigne pour plusieurs raisons. C'est une manière de faire qui me semble particulièrement dérangeante : La Municipalité, après avoir donné des informations sur le gîte de Gland, fait une évaluation budgétaire qui comporte d'ailleurs des erreurs, telles que l'accueil gratuit des pèlerins qui n'a jamais été évoqué par les postulants.

Etrangement, après une analyse strictement financière qui, présentée sous cette forme, sonne le glas pour ce projet, la Municipalité annonce dans le dernier paragraphe de la localisation possible du gîte : « que d'autres solutions à plus long terme sont bien sûr envisageables en profitant des différents projets que la Municipalité prévoit de mettre en chantier d'ici à la fin de la législature. Ainsi elle prévoit de revenir sur la question du gîte pour les pèlerins lorsque ses projets prendront corps dans la seconde moitié de la législature 2016-2021 ».

La gestion de ce projet par nos autorités me semble sans logique, sinon qu'une logique implacable pour dresser les coûts de celui-ci et faire le constat : « Il est facile de se rendre

compte qu'une telle structure ne peut être rentable ». Lors d'une séance dans un des pavillons scolaires, organisée par deux de nos municipaux, nous avons dû préciser qu'un gîte pour pèlerins n'est de loin pas luxueux, car il y avait là un couple d'architectes référant pour la commune qui commençait de parler de « design » du gîte.

Les frais occasionnés pourraient être financés sans problème par le fond pour le tourisme qui enflé chaque année de plusieurs dizaines de milliers de francs. Une simple portion de son augmentation annuelle permettrait de couvrir les frais de fonctionnement.

Je regrette aussi que les initiants n'aient pas été approchés par la Municipalité, après 3 ans et demi de dormance. Durant les deux premières années, nous avons entretenu la flamme de toutes les personnes qui s'étaient engagées d'une manière ou d'une autre pour la gestion de cet accueil, mais la tâche est devenue lourde, car lorsqu'il n'y a pas de volonté politique, les initiatives telles que celle-ci sont vouées au passage à la trappe.

Pour finir, il me semble que c'est important pour notre commune de briller sous d'autres feux que ceux de la polémique. Redorer le blason de Saint-Sulpice ! A chaque fois que nous parlons de ce projet à des personnes sensibles au pèlerinage de St-Jacques de Compostelle, l'accueil est enthousiaste. Il est évident que ce pèlerinage, vieille tradition chrétienne, attire un nombre croissant de personnes de tout horizon qui désirent découvrir et explorer de nouvelles dimensions de la vie. Les deux paroisses de Saint-Sulpice se sont montrées intéressées par ce projet d'accueil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée pour traiter de cet objet.

## **8. Préavis no 10/17 : « Demande de financement pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest Lausannois »**

M. Racine a présidé la commission en présence de Mme Merminod qui représentait la Municipalité.

M. le Président donne la parole à Mme Grzelak-Guidon, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Racine** : il y a une correction à rajouter sur le document à la page 4, à savoir que chaque commune aura un représentant de la Municipalité au sein du comité de la Fondation. C'est ce que nous avons entendu lors de la présentation à Crissier, néanmoins, il semble que cela ne soit pas comme cela au vu de la correction reçue le 18 octobre. Il s'agit d'un représentant par région, c'est-à-dire que, pour l'Ouest Lausannois, ce serait un représentant et non un par commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 10/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

**Décide par 47 voix pour et 5 abstentions**

- D'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest Lausannois ;
- D'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest Lausannois pour un montant global de CHF 430'000.-, dont CHF 12'228.61 de charges d'exploitation annuelles financées par la commune de Saint-Sulpice ;
- D'accepter de financer les frais d'installation pour un montant global de CHF 110'000.-, dont CHF 2'085.45 à la charge de la commune de Saint-Sulpice ;
- De valider son financement sur la base d'une clé de répartition par habitant au 31 décembre 2016 pour les trois premières années. Dès la quatrième année, la répartition sera réactualisée chaque année, selon le recensement cantonal officiel au 31 décembre de l'année précédente ;
- De financer ce montant par la Trésorerie courante.

### **9. Préavis no 11/17 : « Demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 214'000.- pour la construction d'une garderie et d'un jardin d'enfants au Ch. des Pâquis »**

M. Pache Rémy a présidé la commission en présence de Mme Merminod et M. Panzera qui représentaient la Municipalité.

M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. Panzera** : je tiens à remercier la commission pour son travail et je confirme que la Municipalité se rallie à l'amendement proposé.

M. le Président propose d'ouvrir la discussion concernant l'amendement proposé.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant l'amendement.

***L'amendement proposé est accepté par 49 voix pour et 3 abstentions.***

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis 11/17 dans son ensemble.

**M. Hirsch** : Lors de la présentation du préavis, je vous ai fait part de ma consternation concernant cette proposition d'étude. Ma consternation n'était pas due au montant élevé pour la réalisation de l'étude mais, à mon avis, la proposition d'une telle étude devrait se faire après l'approbation préalable du Conseil pour embarquer notre commune dans un projet de construction de garderie. Cette étape indispensable n'a pas eu lieu, et il n'est pas clair d'office que ce projet soit porté par la majorité du Conseil.

J'estime qu'une telle proposition de projet résulterait forcément d'une meilleure qualité des décisions prises. Je vous demande :

Etes-vous prêts à nous embarquer dans un projet de construction d'une garderie, alors que l'on ne connaît pas le cadre global du projet :

- Ni les coûts d'investissement pour un tel aménagement
- Ni les coûts d'opération d'une garderie qui viendraient s'ajouter au budget communal de manière durable et irréversible ?

Malheureusement, les informations apportées dans le rapport de notre commission ne me semblent pas aller au fond des choses. Mon souci s'amplifie encore en lisant le rapport de la commission qui mentionne en marge que la valeur globale du projet de construction peut atteindre 3,5 à 4 millions de francs.

Mon souci s'amplifie encore quand je pense à la perspective que notre commune doive encore recruter du personnel et créer des structures hiérarchiques pour assurer la bonne marche d'une telle garderie. Le personnel de notre administration communale sera encore gonflé, ce qui rendra l'administration plus lourde et difficile ; nous venons d'en prendre un avant-goût ces derniers 16 mois.

Je ne suis pas convaincu que ce soit le rôle d'une administration communale de gérer une garderie. Ne faut-il pas plutôt viser un partenariat privé/public ?

Finalement, j'interviens également dans le souci de veiller au respect d'un budget équilibré, et ce en conservant les conditions fiscales avantageuses dont jouit aujourd'hui notre commune. A ce jour, nous n'avons pas pu observer une augmentation des revenus fiscaux, et ce malgré l'augmentation considérable de la population.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce préavis.

**Mme Merminod :** j'aimerais vous rappeler qu'à l'heure actuelle, la commune dépense CHF 278'000.- ; elle mettra au budget pour l'année prochaine CHF 324'000.- avec ou sans garderie. C'est vrai que le coût de la construction est pris en charge par la commune mais quand on calcule le coût d'une journée dans les garderies, les salaires sont pris en compte, ainsi que le loyer et les charges des locaux. En additionnant tout cela, on connaît le coût d'une journée. Maintenant, la commune paye pour les enfants de leur commune. Avec une garderie à Saint-Sulpice, la commune ne payera que pour les enfants domiciliés à Saint-Sulpice. Pour les enfants issus des communes de Chavannes et d'Ecublens, ce sont ces communes qui payeront. Concernant les garderies privées, les tarifs sont élevés pour des parents qui ont des moyens. Dans une garderie communale, le prix de la place varie selon le revenu. Alors, avec ou sans garderie, le coût pour les enfants devra être payé. Actuellement, nous plaçons nos enfants dans les autres garderies en croisant les doigts pour qu'ils puissent y rester. Nous sommes la seule commune à ne pas avoir de garderie.

**Mme Fankhauser :** M. Hirsch, je suis un peu étonnée de vos propos car vous avez aussi des enfants. Je peux comprendre votre position concernant l'étude avant l'acceptation par les conseillers de ce projet de construction, mais en tant que maman active à 100%, je soutiens ce projet de garderie pour autant que l'argent soit correctement dépensé. Nous devons soutenir la nouvelle génération et nous accueillons de plus en plus d'habitants à Saint-Sulpice et cela donnerait une belle image de notre commune. Alors merci de soutenir ce projet.

**M. Pache :** contrairement à ce que M. Hirsch a dit, la commission s'est penchée sérieusement sur le préavis. Vous avez pu lire attentivement qu'à ce jour, il y avait env. 191 places sauf erreur dans le réseau AJESOL, et avec les 66 places projetées à Saint-Sulpice, on arrive à env. 250. Lorsque notre garderie sera sous toit, nous aurons à peu près 300 places, ce qui ne paraît pas déraisonnable. Saint-Sulpice, représente 20% de la population des 3 communes, ce qui n'est ni trop ni trop peu par rapport aux autres communes. S'agissant des coûts, la commission s'est bien penchée là-dessus, en précisant que l'on donne un bout du doigt pour se faire manger jusqu'à l'épaule, car il va falloir payer la construction et les équipements. Sur la base des chiffres communiqués, on mentionne le montant total de ce projet. Je le trouve cher au niveau de la construction, car on nous annonce des coûts supérieurs à CHF 1000.- le m<sup>3</sup>, alors que les balcons du Léman étaient à CHF 700.- le m<sup>3</sup> et sur un plus petit projet à la rue du Centre, on était à CHF 850.-. J'espère que le coût de construction sera inférieur à ce qui a été mentionné. Je vous encourage donc à voter ce préavis.

**M. Richards** : si j'ai bien compris, le coût effectif ne va pas varier, mais il faudrait ajouter le coût de l'amortissement de la construction et des équipements.

**M. Panzera** : il est prématuré de calculer les coûts d'investissement alors que nous ne connaissons pas les coûts finaux. Nous sommes obligés de passer par un système d'offres publiques et dans les coûts définitifs tout sera inclut.

**M. Wessner** : M. Hirsch, si j'ai bien compris, c'est dans la séquence que vous n'êtes pas d'accord ? Vous n'êtes pas contre les enfants.

**M. Hirsch** : je n'ai rien contre les enfants puisque j'en ai moi-même puisque je fais aussi partie des étrangers dans le village. Par contre, je n'aime pas m'embarquer dans un projet avec des dépenses majeures sans justifications approfondies et validation préalable.

**M. Kobel** : je soutiens M. Hirsch car je suis surpris en consultant ce préavis que l'on mette la charrue avant les bœufs. On nous demande de l'argent pour une étude, alors que nous n'avons pas décidé sur le fond de la création d'une garderie. Je trouve ce préavis léger, car la situation actuelle semble bien fonctionner et c'est moins cher que la future proposition.

**Mme Merminod** : je vous rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude. A vos yeux, une garderie à Saint-Sulpice peut paraître négligeable mais nous sommes la seule commune à ne pas en avoir. Nous avons 99 enfants en attente dont 16 pour Saint-Sulpice. 29 sont pour un placement immédiat dont 4 pour Saint-Sulpice. Avec une liste d'attente et la population qui augmente, je reste persuadée, ainsi que mes collègues de la Municipalité, qu'une garderie est nécessaire à l'heure actuelle. Une commune se doit de répondre aux besoins de ses habitants.

**Mme Probst** : c'est le moment ou jamais d'encourager une Municipalité qui anticipe et j'engage à accepter ce préavis.

**M. Walpen** : j'ai aussi des enfants qui ont été à la garderie et je ne suis pas contre le fait que les parents travaillent, mais je suis quand même étonné car hier à la réunion Lausanne Région, j'ai eu l'occasion de discuter avec d'autres communes qui ne sont pas dans l'Ouest Lausannois et en particulier, celle du Mont-sur-Lausanne qui a décidé de ne pas construire de garderie mais favoriser les garderies privées avec de l'aide aux parents. Il y a des garderies sur Saint-Sulpice qui ne sont pas complètes. Je suis donc pour ne pas nous engager dans une construction coûteuse.

**Mme Merminod** : premièrement, le terrain est communal, donc nous ne l'achetons pas. Concernant les garderies privées, seule « Coccinelle » accepte les enfants, et c'est vrai qu'elle a deux places disponibles. « Croq Pomme » est un jardin d'enfants et non une garderie. « Ecoline » est une garderie privée qui n'accueille pas les enfants avant l'âge de 3 ans. J'ai aussi approché les garderies de l'EPFL et de l'UNIL, la préférence est donnée aux collaborateurs et deux sont sur le réseau Lausanne et, en aucun cas, elles n'accueilleraient les enfants de Saint-Sulpice.

**M. Richards** : est-ce que l'on a réfléchi au trafic qui va augmenter à Saint-Sulpice ?

**M. Brandt** : le trafic sera reporté sur les autres communes et les déplacements seront plus importants. Concernant le Mont, ils font partie d'un réseau d'accueil. Un sondage avait montré l'intérêt pour cet accueil là et l'UAPE est débordée. Un retour en arrière n'est pas possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant le préavis tel qu'amendé.

#### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 11/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et où les conclusions ;

- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

**Décide par 49 voix pour et 3 abstentions**

- D'accepter l'amendement tel que proposé par la commission ;

**Et décide par 38 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions**

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'000.- pour l'étude d'une garderie sise au chemin des Pâquis sur les parcelles no 336 et 337 ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision « Bâtiments communaux et scolaires », dont le solde ascende à CHF 602'031.41 au 31 décembre 2016.

**10. Préavis no 12/17 : « Modification des articles 96 et 112 du règlement de police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et la qualité de vie »**

M. Equey Jacques a présidé la commission en présence de M. Panzera qui représentait la Municipalité accompagné de M. Jacques-André Chappuis de PolOuest.

M. le Président donne la parole à M. Piller, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. Panzera :** la Municipalité adhère complètement aux deux amendements proposés par la commission.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote pour cet amendement.

***L'amendement no 1 est accepté par 51 voix pour et 1 voix contre.***

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote pour cet amendement.

***L'amendement no 2 est accepté par 50 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis dans son ensemble.

**M. Racine :** nous n'avons pas les réponses par rapport aux questions posées par Mme Burrus et M. Panzera nous avait dit que la commission en débattrait. Il s'agissait de savoir si une dame avec 3 chiens devra payer 3 fois l'amende ? Comment cela va être mis en place ?

**M. Panzera :** nous avons zappé cette histoire, mais la question a été posée à M. Chappuis qui était présent qui confirme qu'une personne avec 3 chiens ne doit pas être amendée 3 fois. Toutefois, il y a droit de recours. Concernant les chiens mâles, tout le monde sait qu'ils ont l'habitude de marquer leur territoire et cela fait partie de la vie. L'intervention des agents de police doit être proportionnée par rapport aux événements et aux actes.

**M. Racine :** qu'allez-vous faire avec les crottes des chevaux et des chats qui vont toujours sur une autre propriété ?

**Mme Parent :** au bord du Laviau l'hiver, il y a effectivement beaucoup de crottins de chevaux qui ne sont pas forcément ramassés. J'aimerais aussi savoir si l'on ne pourrait pas changer le mot souillures par crottes.

**M. le Syndic :** non Mme Parent, les crottins de chevaux sont régulièrement ramassés. Ce matin, une heure et demi après le passage de chevaux, les crottins étaient ramassés.

**M. Beck :** concernant ces amendes, il manque les mégots de cigarettes ?

**M. Panzera :** nous ne sommes pas à Singapour ou à Malte où les amendes sont de € 250.-. On ne va pas lister tous les cas et je rappelle que cette liste d'amendes est une uniformité d'ensemble du district et 4 communes ont déjà accepté ; à Lausanne, cela entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre.

**M. Piller :** tout ce que vous dites existait déjà. C'est la commission de police qui condamnait et cela pouvait coûter plus cher. Concernant les souillures, ce terme permettait d'être plus large.

**M. Gygax :** je suis fumeur et je classe mes déchets sous la rubrique no 7.

**M. Walpen :** on ne va pas discuter de la taille du crottin, mais j'ai l'impression que l'on est en train de faire une « Via Secura » avec les crachats. Tout est une question d'éducation. Ce système va faire payer des braves gens, mais tous ceux qui déposent des canettes de bières ou autre déchets dans votre jardin ne sont pas punis.

**M. Brandt :** nous parlons d'une procédure facilitée avec des amendes moins élevées, en épargnant au contrevenant des frais. Ce n'est pas à l'autorité d'aller éduquer les gens et je vous donne rendez-vous samedi pour le coup de balai !

**M. Spaccapietra :** il s'agit d'un texte de répression. Je n'ai pas vu dans ce texte qu'il y avait possibilité de donner un avertissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce préavis tel qu'amendé.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 12/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

#### **Décide par 51 voix pour et 1 voix contre**

- D'accepter l'amendement no 1 tel que proposé par la commission ;

#### **Décide par 50 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

- D'accepter l'amendement no 2 tel que proposé par la commission ;

#### **Et décide par 44 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions**

- D'accepter le principe des modifications des articles 96 et 96 bis du RPC ;
- D'accepter le premier amendement pour le nouveau libellé de l'article 96 ;
- D'accepter le second amendement par le nouvel article 96 bis.

## **11. Préavis no 13/17 : « Arrêté d'imposition 2018 »**

M. le Président donne la parole à La Municipalité qui a un complément à apporter avant la lecture des conclusions du rapport.

**M. le Syndic** : comme indiqué dans le rapport de la COGEFI que je remercie, je vous rappelle l'amendement suivant proposé par la Municipalité :

- À l'article 4, le taux d'intérêt de retard est fixé à 5%
- À l'article 7, les amendes peuvent atteindre 5 fois le montant soustrait.

Mme Roxanne Berner a présidé la commission en présence de tous les membres de la Municipalité et de M. Raymond, boursier communal.

M. le Président donne la parole à M. Affolter, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement.

**M Walpen** : dans le rapport de la COGEFI, à la page 5 est mentionné articles 4 et 7, mais je ne vois pas l'art. 7.

**M. le Président** : il se trouve à la dernière page.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement.

***L'amendement est accepté à l'unanimité.***

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis dans son ensemble.

**M. Dijamatovic** : au point 4, évolution des charges, est-ce que le solde de CHF 716'575 est une surprise ou c'était attendu ?

**M. le Syndic** : nous vous rendrons réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant le préavis tel qu'amendé.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 13/2017 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

#### **Décide à l'unanimité**

- D'accepter l'amendement proposé par la Municipalité soit.
  - À l'article 4, le taux d'intérêt de retard est fixé à 5%
  - A l'article 7, les amendes peuvent atteindre 5 fois le montant soustrait ;

#### **Et décide par 51 voix pour et 1 abstention**

- D'amender le préavis municipal 13/17 tel que proposé par la Municipalité et d'adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2018, tel qu'il figure en annexe amendé au préavis, dont il fait partie intégrante.

## **12. Préavis no 14/17 : « Demande de crédits complémentaires au budget 2017 pour la mise à jour de la structure de l'administration communale et la fonction de Ressources Humaines »**

Mme Roxanne Berner a présidé la commission en présence de l'ensemble de la Municipalité.

M. le Président donne la parole à M. del Boca, rapporteur, en remplacement de M. Mouvet absent, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

**M. Pache :** je suis indigné par le montant de CHF 215'000.- pour cette opération. Cela doit représenter 35 hommes/semaine, alors que nous avons une brochette de municipaux et un ou une secrétaire municipale. Si toutes les PME devaient se gérer de la même façon, cela poserait problème.

**M. Panzera :** votre commentaire peut être justifié sur certains points. Ce que la société Organize nous a permis de découvrir, c'est que même une PME n'aurait pas survécu. Nous avons découvert des contrats qui étaient en situation illégale que nous sommes en train de corriger. Au sujet des Ressources Humaines, effectivement, cette fonction a déjà été engagée par l'engagement du boursier et la sélection de l'assistant au service technique. De même des contrats ont été revus dans le domaine de l'UAPE.

**M. Beck :** j'aimerais savoir quelle somme est déjà engagée ?

**M. Panzera :** actuellement, cette information est mentionnée dans le préavis, point 4, page 5.

**M. Dubuis :** en lisant le préavis et le rapport concernant les montants engagés, comment la Municipalité explique avoir dépassé le seuil de leurs compétences ?

**M. Panzera :** nous avons un seuil de compétence de CHF 50'000.- par cas et nous avons séparé les deux cas.

**M. Richards :** je ne comprends pas comment la situation peut en arriver à un tel point au sujet du cahier des charges des employés. Il doit exister des modèles et pourquoi ne pas faire appel aux compétences des membres du conseil ?

**M. Panzera :** il n'y avait aucun cahier des charges et aucune évaluation du personnel en fin d'année. Chaque poste doit avoir une zone de responsabilité, le profil demandé, et ceci nous simplifiera lorsque nous devrons remplacer ces personnes. Concernant votre seconde intervention, nous aurions pu, effectivement, appeler des personnes bénévolement.

**M. Racine :** c'est avec une grande surprise que je constate une telle gabegie dans une commune. Ne serait-il pas possible d'examiner cette question avec des communes voisines, telles que Préverenges, qui maîtrisent mieux la situation et qui pourraient peut-être nous aider à définir les postes de travail et les barèmes de salaires par exemple.

**M. Panzera :** la commune de Préverenges a aussi passé par une telle étude qui leur a aussi coûté de l'argent. Nous ne pouvons pas faire des « copier-coller », chaque commune ayant ses particularités. Préverenges a 40 employés à temps plein alors que nous 27.

**M. Beck :** j'appuie complètement M. Racine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Rappel sur la votation selon l'art. 79 al. 3 du RCC.

## Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 14/2017 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

**Décide par 26 voix pour, 15 voix contre et 11 abstentions**

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017, soit :

- Compte 3185017 (nouveau), Honoraires consulting pour la structure administrative, CHF 134'400.-
- Compte 3185020 (nouveau) Honoraires consulting pour la fonction RH, CHF 81'000.-

### **13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL : Mme Kaeser-Moser :** l'assemblée générale aura lieu le 23 novembre. Nous parlerons des budgets et des nouveaux barèmes des tarifs de garderies.

**ARASOL :** pas de commentaire.

**Conseil d'établissement de la Plantaz :** pas de commentaire.

**ORPC : M. Golaz :** nous avons eu notre assemblée régionale le 3 octobre et le budget 2018 a été accepté. Pour Saint-Sulpice, il y a une augmentation d'env. CHF 10'000.- au vu de l'augmentation du nombre d'habitants de la commune.

**PoIOuest : Mme Léonardi :** la séance intercommunale a eu lieu le 28 septembre à Ecublens, et le budget a été accepté. La séance prévue le 15 novembre a été annulée et elle sera reprogrammée début 2018.

**SDOL : M. Racine :** pas de commentaire.

### **14. Propositions individuelles et divers.**

**M. Glauser :** cela fait à peu près un an que je me suis occupé à récolter des signatures concernant la fermeture de la poste. Est-ce que l'on a des nouvelles ?

**M. le Syndic :** nous avons reçu un nouveau courrier de la Poste qui reviendra vers nous à mi-novembre. Tout cela n'est pas rassurant.

**M. Ryser :** concernant les travaux rue du Centre-Bochet, nous avons émis de mettre ce parcours à la hauteur du Ch. des Pâquis en zone 30, et nous n'avons pas reçu de réponse. Qu'en est-il ?

**M. Brandt :** les travaux et le passage en zone 30 sont deux choses différentes. Une fois les travaux achevés, nous regarderons ensuite ce qu'il en est. Une demande nous a été adressée pour élargir la zone et cela semble une bonne idée, mais cela signifie un changement de priorités. Cela reste à l'ordre du jour.

**M. Knüsel :** en tant que membre de la Commission en Recours en matière d'impôts, il y eu deux démissions de membres nommés dans cette commission et les sièges n'ont pas été repourvus.

**M. le Président :** cela sera fait lors du prochain conseil.

**M. Rodriguez** : lors de la dernière législature, une interpellation avait été faite par M. del Boca concernant les panneaux illicites placés sur des bâtiments au bord de la RC1. Avons-nous des nouvelles ?

**M. Panzera** : ces panneaux ont été approuvés par la Municipalité avant 2016, donc nous ne pouvons pas intervenir.

**M. Richards** : je réitère la proposition d'aide de nos collègues pour assister les Ressources Humaines.

**M. Spaccapietra** : je voudrais évoquer l'intervention de M. Dubuis lors de la séance précédente et il reste quelques questions de fond ; j'aimerais savoir si il sera possible un jour de les aborder. J'en citerai deux.

1. sur la phrase de la position de la Municipalité qui précise qu'elle n'apportera aucun commentaire supplémentaire. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus jamais de débats ? J'espère que ce ne sera pas le cas et que nous pourrons encore poser des questions.

2. je voudrais évoquer la démission de M. Jatton, ainsi que celle de Mme Jordan, et il reste encore bien des questions à ce sujet. Une question n'a jamais été posée, à savoir qu'en est-il des autres personnes impliquées, à savoir les Municipaux, ne devraient-elles pas aussi démissionner ?

**M. Brandt** : vous vous interrogez sur beaucoup de choses, mais lorsque la Municipalité a dit « pas d'autres commentaires » c'était la même déclaration faite par M. Jatton suite à la signature d'une déclaration commune. Par respect pour les engagements pris il n'y aura pas d'autres commentaires. Oui, nous devons rendre des comptes à la COGEFI qui pourra poser les questions. Par respect pour Mme Jordan, il n'y aura pas de commentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h59.

Conseil communal



M. Laurent Clerc      M. Daniel Giroud